



FICHE D'INSCRIPTION ADULTE 2018-2019

Adhésion n° _____ (à remplir par le club) Date : _____

Madame Monsieur Mademoiselle

Nom adhérent : _____ Prénom : _____

Nom conjoint (si différent de l'adhérent) : _____

Nom du payeur (si différent de l'adhérent) : _____

Date de naissance : ____/____/____ Adresse @mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél N° 1 : _____ Tél N° 2 : _____ Autre Tél. : _____

Profession : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Coordonnées de votre comité d'entreprise : _____

Je soussigné(e) M _____ certifie que :

1° J'ai pris connaissance du règlement intérieur des activités du RAIQ-Villages et m'engage à le respecter,

2° Mon état de santé est compatible avec les activités auxquelles je suis inscrit(e).

3° J'autorise l'association à me photographier et me filmer dans le cadre des évènements de l'association et j'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre de la promotion de l'association sur quelque support que ce soit (papier et numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du RAIQ VILLAGES qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité : oui non

4° J'autorise l'association à utiliser mon adresse mail pour m'informer de l'actualité de l'association : oui non

5° J'autorise l'association à enregistrer dans un fichier informatisé les informations recueillies par ce formulaire pour l'inscription et en vue de m'adresser toute communication liée aux activités de l'association, qui seront conservées pendant 5 ans. : oui non (Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant)

6° J'autorise l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale oui non

Club	Activité	Intervenant	Jour	Horaire

Certificat médical pour activités sportives uniquement remis le : _____

* **Plusieurs possibilités de règlements - (chèques à l'ordre du RAIQ VILLAGES) : Attention dans le cas d'une prise en charge par votre comité d'entreprise, d'une partie du paiement, merci de nous confier un chèque de caution impérativement dès le jour de l'inscription.**

1) Paiement comptant avec débit différé
⇒ au 30/09/2018 OU ⇒ au 31/10/2018

2) Paiement par chèques en 2,3 ou 4 fois (1^{er} chèque de 50 %, 33% ou 25% du montant de l'activité + adhésion) :
⇒ 1^{er} chèque au 30/09/2018 :
⇒ 3^{ème} chèque au 28/02/2019 :
⇒ 2^{ème} chèque au 31/12/2018 :
⇒ 4^{ème} chèque au 30/04/2019 :

3) Paiement par prélèvements en 4 fois (le 1^{er} avec adhésion) (joindre une autorisation de prélèvement et un RIB) :
⇒ 1^{er} prélèvement au 15/10/2018 -
⇒ 3^{ème} prélèvement au 28/02/2019 -
⇒ 2^{ème} prélèvement au 31/12/2018 :
⇒ 4^{ème} prélèvement au 30/04/2019 :

A Rueil-Malmaison, le _____ Signature

* Cocher les cases



FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 2018-2019

Adhésion n° _____ (à remplir par le club) Date : _____

Monsieur Mademoiselle

Nom enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Coordonnées des titulaires de l'autorité parentale :

➤ M _____ Tél. Fixe _____ Tél. Portable _____

➤ M _____ Tél. Fixe _____ Tél. Portable _____

Nom du payeur (si différent des parents) : _____

Adresse du domicile de l'enfant : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Adresse @mail : _____

Profession père : _____ Profession mère : _____

Coordonnées de votre comité d'entreprise : _____

Personnes autorisées à reprendre l'enfant :

NOM	Qualité	Téléphone
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Nous soussignés M _____, titulaires de l'autorité parentale, certifions que :

1° Nous avons pris connaissance du règlement intérieur des activités du RAIQ VILLAGES et nous nous engageons à le respecter,

2° Notre enfant est à jour de ses vaccinations et que son état de santé est compatible avec l'activité à laquelle il est inscrit,

3° Nous autorisons, en cas d'accident, l'association RAIQ VILLAGES à faire transporter notre enfant par le SAMU à l'hôpital le plus proche oui non

4° Nous autorisons notre enfant à se rendre et quitter le lieu de l'activité sans être accompagné : oui non

5° Nous autorisons l'association à photographier et filmer notre enfant dans le cadre des événements de l'association et nous acceptons l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre de la promotion de l'association sur quelque support que ce soit (papier et numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents de l'association. En conséquence de quoi, nous renonçons expressément à nous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du RAIQ VILLAGES qui trouverait son origine dans l'exploitation de l'image dans le cadre précité: oui non

6° Nous autorisons l'association à utiliser notre adresse mail pour nous informer de l'actualité de l'association : oui non

7° Nous autorisons l'association à enregistrer dans un fichier informatisé les informations recueillies par ce formulaire pour l'inscription et en vue de nous adresser toute communication liée aux activités de l'association, qui seront conservées pendant 5 ans. : oui non (Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant)

Club	Activité	Intervenant	Jour	Horaire

Certificat médical pour activités sportives uniquement remis le : _____

* Plusieurs possibilités de règlements - (**chèques à l'ordre du RAIQ VILLAGES**) : Attention dans le cas d'une prise en charge par votre comité d'entreprise, d'une partie du paiement, merci de nous **confier un chèque de caution impérativement** dès le jour de l'inscription :

1) Paiement comptant avec débit différé

⇒ au 30/09/2018 OU ⇒ au 31/10/2018

2) Paiement par chèques en 2,3 ou 4 fois (1^{er} chèque de 50 %, 33% ou 25% du montant de l'activité + adhésion) :

⇒ 1^{er} chèque au 30/09/2018 : ⇒ 2^{ème} chèque au 31/12/2018
⇒ 3^{ème} chèque au 28/02/2019 : ⇒ 4^{ème} chèque au 30/04/2019

3) Paiement par prélèvement en 4 fois (le 1^{er} avec adhésion) (**joindre une autorisation de prélèvement et un RIB**) :

⇒ 1^{er} prélèvement au 15/10/2018 - ⇒ 2^{ème} prélèvement au 31/12/2018
⇒ 3^{ème} prélèvement au 28/02/2019 - ⇒ 4^{ème} prélèvement au 30/04/2019

A Rueil-Malmaison, le _____ Signature

* Cocher les cases



RAIQ VILLAGES

REGLEMENT DES ADHERENTS – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

• ADHESION ANNUELLE

Les activités proposées sont exclusivement réservées aux adhérents de l'association.

L'adhésion est individuelle et valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 et donne accès, pour la période, à l'ensemble des activités proposées par l'association. Elle est obligatoire et non remboursable.

Le tarif « enfant » est appliqué pour tout adhérent qui à la date de son adhésion a moins de 18 ans.

Le tarif Ruellois est appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile.

• COURS

Les cours sont organisés selon le calendrier établi, à raison d'un minimum de 30 séances par an pour les cours hebdomadaires, 15 séances par an pour les cours bimensuels, 10 séances par an pour les cours mensuels.

Un relevé des présences est établi par chaque intervenant spécialisé lors de l'activité et fait foi en cas de litige.

L'association se réserve le droit de supprimer un cours si le nombre d'inscrits est inférieur au seuil minimum déterminé chaque année par son Conseil d'Administration.

En cas d'absence d'un enseignant, les élèves sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation du cours et des modalités de sa récupération durant l'année.

• INSCRIPTIONS

La participation à une activité est subordonnée à une formalité d'inscription préalable. **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.** Il est possible d'effectuer un cours d'essai **sous réserve du paiement de l'adhésion et dans la limite des places disponibles.** Les inscriptions ne sont recevables que jusqu'à la fin mai.

• PAIEMENT DES ACTIVITES

Le paiement est effectué à l'inscription pour l'année entière. Un encaissement différé étalé au maximum sur 4 échéances peut être effectué par chèque à l'ordre de l'association ou par prélèvement bancaire selon ces échéances : fin septembre, décembre, février et avril. Dans les cas de défaut de paiement, les frais en sus seront à la charge de l'adhérent.

En cas de prise en charge par un organisme (Comité d'Entreprise, C.C.A.S, Pass des Hauts-de- Seine, C.A.F, etc.), l'adhérent s'engage à fournir dès le jour de l'inscription un chèque de caution du montant estimé accompagné du paiement du solde du coût de l'inscription. L'encaissement du chèque de caution peut être différé à la réception du paiement de l'organisme concerné.

• REMBOURSEMENTS

Tout cours remplacé ne peut être remboursé.

Le remboursement de l'inscription à l'activité est de droit en cas de déménagement ou de contre-indication médicale, sur présentation d'un justificatif ; cette demande doit être adressée au Président de l'association. Elle sera prise en compte à dater du jour de sa réception au siège de l'association. Cependant, tout demi-trimestre commencé est intégralement dû.

Les dates des vacances scolaires définissent les débuts et fins de demi-trimestre.

Les demandes de remboursement ne sont plus acceptées au-delà des vacances de printemps.

• CERTIFICAT MEDICAL

L'adhérent doit fournir un certificat médical pour les activités de forme et de danse dès le premier jour du cours. A défaut, l'association ne pourra être tenue responsable de dommages survenus lors de la pratique de son activité.

• RESPONSABILITE DES PARENTS

Les enfants n'étant sous la responsabilité de l'association que pendant les heures de cours, les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur en arrivant, amener les enfants jusque dans la salle d'activité et venir les y chercher à la fin du cours. Par ailleurs, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

• ASSURANCES

L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités et engage les familles à la souscription d'un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer notamment des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels durant les activités physiques et sportives.

• ASSIDUITE, TENUE ET DISCIPLINE

Une assiduité régulière est demandée aux adhérents, par respect du travail des enseignants. En cas d'absence, l'adhérent est tenu de prévenir l'accueil le plus tôt possible. Dans ce cas, la séance n'est pas remplacée.

Le port de signes religieux ostensibles n'est pas autorisé dans nos établissements. Les adhérents doivent respecter le matériel et avoir un comportement et une tenue corrects. Tout élève gênant le bon déroulement du cours peut être exclu, sans remboursement possible. Pour des raisons de sécurité les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à assister aux spectacles hormis pour les programmations dédiées à cet âge.

• FOURNITURES PEDAGOGIQUES

Pour certaines activités particulières, une participation pourra être demandée pour la fourniture du matériel pédagogique, tenue de danse ou costume du spectacle de fin d'année.

Les élèves doivent acheter les partitions originales, les photocopies de partitions éditées étant interdites (loi du 11/3/1957).

• CONTROLE DES PRESENCES EN CAS D'APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE RENFORCE

Pour des raisons liées à toutes formes d'urgences ou Plan Vigipirate renforcé, des consignes spécifiques peuvent être appliquées et devront être respectées par les adhérents. Les accès pourront être limités afin de renforcer la sécurité.

L'équipe du RAIQ VILLAGES est à votre disposition pour tout renseignement ou suggestion particulière.

Mandat de prélèvement SEPA



Objet du mandat – Paiement participation et cotisations des activités 2018 2019 RAIQ Villages

Ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC et IBAN

Date de prélèvement (*) en fin de mois.

Intitulé de compte (Nom et Prénom du titulaire):

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association RAIQ Villages à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du RAIQ Villages. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois

Reference Unique Mandat : RUM (réservé au RAIQ VILLAGES) N° d'adhérent

Paiement : 1 fois 2 fois 3 fois, 4 fois

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA
Nom Prénom :	F R 4 5 Z Z Z 4 8 2 3 5 7
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Pays : France	

BIC :

IBAN :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au RAIQ Villages.

Le (*) : -- / -- / 201_ à (*) : _____ Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.